

DECRET N° 90-97 du 5 Juin 1990
portant nomination et promotion à titre
Exceptionnel et Civil dans l'Ordre
National du Bénin de Monsieur EL-Hadj
BADIROU Waïdi et Madame GLELE Ibatou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 09 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Communication N° 598/90 approuvée par le Conseil des Ministres en sa Séance du 23 Mai 1990 ;
- VU le Relevé N° 19/SGG/C du 25 Mai 1990 relatif à ladite Communication ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont nommés et promus à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin :

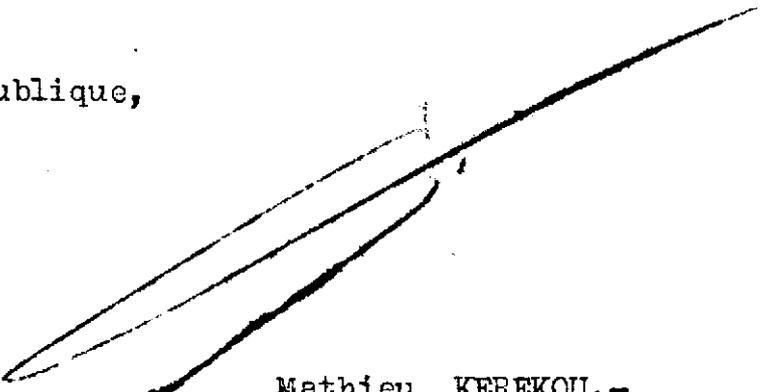
- AU GRADE DE COMMANDEUR :

- Monsieur El-Hadj BADIROU Waïdi, Commerçant ;
- Madame GLELE Ibatou, Commerçante.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

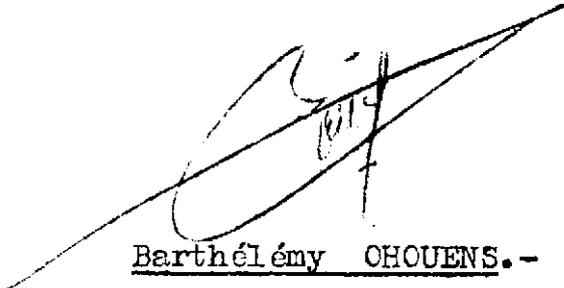
Fait à COTONOU, le 5 Juin 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU. -

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS. -

AMPLIATIONS : PR 4 - HCR 10 - Ministères 16 - Gde Chanc. 20 -
FPC 2 - CIC 2 - SGG 4 - STD 2 - ONEFI 2 - DCCT 1 - CSM 1 -
BN-DAN-DFE-DLC-INS/AE 5 - IGE et ses Sections 2 - UNB-FASJET-
INSJA 3 - Préfets 6 - JORB 2 - Intéressés 2.-